

Suicide médicalement assisté et euthanasie active : points de vue du corps médical allemand

Institut pour la démoscopie Allensbach

Résultats d'une enquête représentative menée auprès de médecins hospitaliers et libéraux, juillet 2010

Traduction réalisée par le Groupe de travail « Éthique, droit et santé » du collectif Plus digne la vie, 2011.

Échantillon : 527 médecins représentatifs des médecins en activité en Allemagne dont 266 en médecine ambulatoire et 261 en médecine hospitalière.

Les intéressés ont été interrogés téléphoniquement sur la base de différents groupes de médecins et dans différents Länder entre le 14 août et le 7 septembre 2009.

⇒• Un consensus : les mesures visant à prolonger la vie doivent être arrêtées en fonction des souhaits des patients

Question : en rapport avec les directives anticipées (NDLR : La dernière loi sur le sujet venait d'être adoptée le 29 juillet 2009 pour une entrée en vigueur le 1^{er} septembre), la question du point de savoir si les mesures prolongeant la vie doivent être arrêtées est soulevée quand un patient l'a demandé auparavant expressément. Dans un tel cas êtes-vous pour ou contre l'arrêt des mesures prolongeant la vie ?

Pour l'arrêt : 74 %

Contre : 5 %

Cela dépend : 21 %

⇒• Le point de vue de la population – Une grande majorité pour l'arrêt des mesures de prolongation de la vie

Question : on parle parfois d'euthanasie passive. Cela signifie que le médecin arrête les mesures prolongeant la vie, quand le patient a exprimé expressément que c'est cela qu'il souhaite. Êtes-vous pour ou contre une telle euthanasie passive ? (Ensemble de la population à partir de 16 ans).

Pour : 72 %

Contre : 11 %

Indécis : 17 %

⇒• La majorité des médecins s'attend à des effets négatifs sur l'autorité des médecins

Question : si l'on suppose qu'il y ait une disposition légale qui autorise fondamentalement le suicide médicalement assisté, est-ce que d'après vous cela aurait un effet plutôt positif ou plutôt négatif sur l'autorité des médecins dans l'opinion publique ?

→ Tous les médecins

Plutôt positif : 16 %

Plutôt négatif : 57 %

Difficile à dire : 27 %

→ Médecins qui sont partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté :

Plutôt positif : 34 %

Plutôt négatif : 30 %

Difficile à dire : 36 %

→ Médecins qui sont hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté :

Plutôt positif : 6 %

Plutôt négatif : 70%

Difficile à dire : 24 %

⇒● **Des différences sensibles entre les partisans et les adversaires d'une légalisation**

1. Arguments pour la légalisation du suicide médicalement assisté

→ Cela relève du droit à l'autonomie d'un patient de décider du moment de sa mort

80 % des médecins partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

55 % des médecins hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté sont d'un avis contraire

→ Un médecin est particulièrement qualifié pour aider un patient au suicide parce qu'il sait comment on doit bien doser les médicaments

72 % des médecins partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

50 % des médecins hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté sont d'un avis contraire

→ Le suicide médicalement assisté empêche qu'un patient doive souffrir inutilement et longuement de douleurs

75 % des médecins partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

43 % des médecins hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté sont d'un avis contraire

2. Arguments contre le suicide médicalement assisté

→ La légalisation du suicide médicalement assisté peut conduire facilement à ce que les personnes le demandent, parce qu'ils se considèrent être un poids pour la famille ou la société

83 % des médecins partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

92 % des médecins hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

→ Il est presque impossible d'évaluer si la demande de mort d'un patient est définitive ou susceptible de changement

51 % des médecins partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

78 % des médecins hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

→ Cela est contraire au serment d'Hippocrate si les médecins aident les patients au suicide

30 % des médecins partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

83 % des médecins hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

→ Personne ne peut dire exactement quand l'état d'un patient est si désespéré qu'il justifie un suicide médicalement assisté

24 % des médecins partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

62 % des médecins hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

→ Il est certainement interdit d'aider à faire un suicide médicalement assisté pour des raisons religieuses

22 % des médecins partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

57 % des médecins hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté soutiennent cette idée

⇒• Dans la population un soutien majoritaire en faveur de l'euthanasie

Question : il est beaucoup question actuellement de l'euthanasie active. Cela signifie qu'à leur demande on met fin à la vie de personnes avec de lourdes maladies, qui n'ont plus aucune chance de survie et souffrent de douleurs très fortes. Êtes-vous pour ou contre l'euthanasie active ? (Sondage réalisé sur l'ensemble de la population à partir de 16 ans)

Pour : 58 %

Contre : 19 %

Indécis : 23 %

⇒• Partisans comme adversaires s'attendent à des effets sur la perception que les médecins ont d'eux-mêmes

Question : croyez-vous ou non qu'une disposition légale qui autorise fondamentalement le suicide médicalement assisté aurait des effets sur la perception que les médecins ont d'eux-mêmes?

→ Tous les médecins

63 % sont d'avis que cela aurait des effets sur la perception que les médecins ont d'eux-mêmes

31 % ne le croient pas

→ Médecins qui sont partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté

55 % estiment que cela aurait des effets sur la perception que les médecins ont d'eux-mêmes

40 % sont d'avis contraire

→ Médecins qui sont hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté

67 % estiment que cela aurait des effets sur la perception que les médecins ont d'eux-mêmes

27% sont d'avis contraire

⇒● **Effets sur la perception des médecins du point de vue des partisans et des adversaires**

Médecins qui s'attendent à des effets sur la perception des médecins

	Tous les médecins	Médecins qui sont partisans du suicide médicalement assisté	Médecins qui sont hostiles au suicide médicalement assisté
La perception fondamentale du métier changerait : détournement du soin et conservation de la vie	29 %	15%	32%
Effets généralement négatifs (Abus de pouvoir, Indifférence à l'égard des patients)	24 %	12%	30%
Danger de sentiments de toute puissance (médecins se sentant maîtres de la vie et de la mort etc.)	20%	22%	20%
Trop forte pression, troubles de la conscience, trop haute responsabilité	15%	14%	15%
Effets généralement positifs (ex. cela libèrerait beaucoup du dilemme de la médecine technique)	7%	19%	3%

⇒● **La majorité ressentirait la légalisation comme un poids**

Question : s'il y avait une disposition légale qui autorise fondamentalement le suicide médicalement assisté, peut-on demander aux médecins de décider s'ils doivent réaliser conformément au vœu du patient un suicide médicalement assisté ou serait-ce faire peser sur eux un poids trop lourd ?

→ Tous les médecins

53 % sont d'avis qu'on ne peut exiger une charge trop lourde

36 % sont d'avis qu'on peut le demander

→ Médecins qui sont partisans d'une légalisation du suicide médicalement assisté

23 % sont d'avis qu'on ne peut pas demander une charge trop lourde

67 % sont d'avis contraire

→ Médecins qui sont hostiles à une légalisation du suicide médicalement assisté

68 % sont d'avis qu'on ne peut pas demander une charge trop lourde

23 % sont d'avis contraire

⇒• Les demandes de suicide médicalement assisté sont des cas exceptionnels

Question : est-il fréquent que des patients avec une maladie lourde, sans espoir de guérison expriment le souhait d'un suicide médicalement assisté ou ces cas sont-ils exceptionnels ?

Médecins qui doivent traiter souvent de maladies sans espoir de guérison : 21 %

Cas exceptionnels : 75 %

Cas fréquents : 16%

Indécis : 9 %

⇒• Un tiers des médecins a déjà été sollicité pour un suicide médicalement assisté

→ Tous les médecins : 34 %

→ Médecins en libérale : 36 %

→ Généralistes : 50%

→Spécialistes : 27 %

→ Médecins hospitaliers : 31%

Qui ont à traiter de maladies irrémédiables :

Souvent : 47 %

Rarement, pratiquement pas : 21 %

⇒• Les demandes viennent de manière prépondérante des patients eux-mêmes

34 % des médecins ont été sollicités pour un suicide médicalement assisté

Dans 26 % des cas la demande provenait du patient lui-même

Dans 4 % des cas des patients et des proches

Dans 3 % des cas seulement des proches

66 % des médecins n'ont pas été sollicités

⇒• La compréhension prédomine aussi chez ceux qui n'ont aucune expérience des souhaits des patients

Question aux médecins qui ont déjà été sollicités pour un suicide médicalement assisté :

Pouviez-vous faire vôtres les motivations de ce souhait ou ne les compreniez pas du tout ?

Question aux médecins qui n'ont pas été sollicités jusqu'ici pour un suicide médicalement assisté :

Auriez-vous fondamentalement de la compréhension pour cela, si un patient avec une maladie lourde vous demandait de l'aider au suicide ?

→ Médecins déjà sollicités pour un suicide médicalement assisté : 34%

Pouvant faire leur les raisons de ce suicide : 29 %

Ne les comprenant pas : 3 %

→ Médecins n'ayant pas été sollicités : 66 %

Ayant de la compréhension pour cela : 41 %

En fonction des cas particuliers : 21 %

N'ayant absolument pas de compréhension pour cela: 4%

Total : 100 %

⇒● **Jugement divisé sur l'effet obligatoire du souhait du patient en faveur de l'euthanasie**

Question : admettons qu'un patient ayant une maladie lourde et irrémédiable dise à son médecin qu'il veuille mourir. Est-ce que ce souhait devrait lier le médecin et le médecin devrait – il aider le patient d'une manière ou d'une autre ou le médecin ne devrait pas être lié par la volonté du patient ?

→ La volonté de mourir doit avoir un effet obligatoire

38 % de tous les médecins

→ La volonté de mourir ne doit pas avoir d'effet obligatoire pour les médecins

47 % de tous les médecins

→ Médecins sollicités pour une aide au suicide

34 % estiment que la volonté de mourir doit avoir un effet obligatoire

53 % sont d'avis contraire

→ Médecins non sollicités pour une aide au suicide

40 % estiment que la volonté de mourir doit avoir un effet obligatoire

45 % sont d'avis contraire

⇒● **Les arguments pour et contre le suicide médicalement assisté**

La légalisation du suicide médicalement assisté peut facilement conduire à ce que les patients le demandent parce qu'ils considèrent qu'ils sont un poids pour leur famille et pour la société : 89 %

Il est presque impossible d'évaluer si la demande de mort d'un patient est définitive ou susceptible de changement : 69 %

Cela est contraire au serment d'Hippocrate si les médecins aident les patients au suicide : 65 %

La détermination du moment de sa mort appartient au droit à l'autonomie du patient : 64%

Un médecin est particulièrement qualifié d'aider les patients au suicide parce qu'il sait comment doser correctement les médicaments : 58%

Le suicide médicalement assisté empêche qu'un patient doive souffrir inutilement et longtemps : 54 %

Personne ne peut dire exactement quand l'état d'un patient est si désespéré qu'il justifie un suicide médicalement assisté : 48 %

Il est certainement interdit d'aider à faire un suicide médicalement assisté pour des raisons religieuses : 44 %

⇒• Un refus largement prédominant d'une légalisation du suicide médicalement assisté

Question : on discute d'une disposition qui autoriserait le médecin à aider un patient souffrant irrémédiablement, à se suicider, c'est-à-dire à lui procurer des médicaments mortels qu'il absorberait ensuite. Est-ce que vous êtes partisan d'une telle disposition autorisant le suicide médicalement assisté ou est-ce que vous la rejetez ?

Pour : 30 %

Contre : 62 %

Indécis : 8 %

⇒● Le rejet prédomine dans toutes les catégories de médecins

Je refuse		Je suis d'accord
60%	Médecins en libérale	33 %
65%	Médecins hospitaliers	27 %
68%	Médecins moins de 45 ans	25 %
56%	45 à 54 ans	36 %
63%	55 ans et plus	31 %
53%	Médecins sollicités pour un suicide	38 %
67%	Médecins non sollicités	26 %

⇒● Les plus jeunes médecins ont moins d'expérience des souhaits correspondants des patients

Médecins déjà sollicités pour une aide au suicide : 34 % de tous les médecins

Moins de 45 ans : 27 %

45-54 ans : 37 %

55 ans et plus : 40%

Médecins exerçant depuis moins de 10 ans : 26%

Entre 10 et 19 ans : 36 %

20 ans et plus : 39 %

⇒● Pour plus d'un médecin sur trois un suicide médicalement assisté serait possible sous certaines conditions

Question : serait-il possible pour vous sous certaines conditions, d'aider un patient au suicide, de mettre donc à sa disposition des médicaments mortels, qu'il absorberait ensuite ou est-ce que cela serait absolument impossible ?

Une aide au suicide serait :

Dans tous les cas impossible		Possible dans certains cas
61%	Tous les médecins	37 %
64%	Moins de 45 ans	33 %
60%	45-54 ans	39 %
59%	55 ans et plus	38 %
51%	Médecins sollicités pour un suicide	45 %
66%	Médecins non sollicités	32 %

⇒● **Un pronostic clair est décisif avant tout**

Médecins pour qui une aide serait possible sous certaines conditions

Les prérequis :

Pronostic médical clair (sans espoir)	48 %
Bonne connaissance du patient et de son histoire médicale	34 %
Forte pression de la souffrance, douleurs extrêmes	29 %
Stabilité du patient (Pas de dépression, pas de psychose)	18 %
Règle légale, juridique, claire	14 %
Autres indications	14 %

⇒● **Un rejet clair d'une légalisation de l'euthanasie active dans le corps médical**

Question : certains exigent qu'il existe une disposition légale autorisant le médecin à effectuer une euthanasie active, c'est-à-dire l'injection d'un médicament mortel. Êtes-vous partisan d'une telle disposition ou la rejetez-vous ?

Contre : 78 %

Pour : 17 %

Indécis : 5 %

⇒● **Les raisons allant contre la légalisation d'une euthanasie active**

Je suis contre la légalisation d'une euthanasie active, parce que	Médecins, qui refusent la légalisation d'une euthanasie active
Elle est contre l'éthique de la profession, qui méconnaît le serment d'Hippocrate	29 %
Les dangers d'une dérive sont trop importants	24 %
Cela porte atteinte à des principes éthiques généraux	17 %
Cela porte atteinte à mes valeurs personnelles, à ma conscience	16%
Il y a des alternatives, par exemple la médecine palliative, la prise en charge psychologique	10 %
La pression, la charge sur les médecins sont trop fortes	5 %
Une disposition légale serait trop rigide, le médecin serait instrumentalisé	5 %
Cela aurait un goût d'euthanasie	4 %

⇒● **L'euthanasie active est possible pour un médecin sur quatre**

Question : cela n'est sûrement pas simple à dire mais pouvez-vous vous représenter que vous pratiquiez vous-même l'euthanasie active, que vous

administreriez par conséquent un médicament mortel à un malade inguérissable, si le patient vous le demande, ou est-ce de toute façon impossible pour vous ?

De toute façon impossible : 70 %

Je peux me représenter l'euthanasie active : 25 %

Indécis : 5 %

⇒● La disponibilité pour l'euthanasie ne signifie pas l' approbation automatique d'une légalisation générale

	Médecins pour qui une aide au suicide serait possible		Médecins pour qui l'euthanasie active serait possible
La légalisation du suicide médicalement assisté			La légalisation de l'euthanasie médicale active
Je suis pour	68 %		53 %
Je rejette	21 %		35 %
Indécis	11 %		12 %

⇒● La position clairement critique des médecins de soins palliatifs à l'égard de toute forme d'euthanasie

A : Tous les médecins

B : Médecins de soins palliatifs

Pour l'arrêt des mesures prolongeant la vie à la demande du patient	A : 74 % B : 59 %
Pour la légalisation du suicide médicalement assisté	A : 30 % B : 11 %
Pour une aide médicalement assistée sous certaines conditions	A : 37 % B : 14 %
Pour une possible euthanasie active	A : 25 % B : 3 %

⇒● Pour et contre le suicide médicalement assisté : le point de vue des médecins de soins palliatifs

Arguments contre	Tous les médecins	Médecins de soins palliatifs
La légalisation du suicide médicalement assisté peut facilement conduire à ce que les patients le demandent, parce qu'ils considèrent qu'ils sont un poids pour leur famille et pour la société	89 %	91 %
Il est presque impossible d'évaluer si la demande de mort d'un patient est	69 %	79 %

définitive ou susceptible de changement		
Cela est contraire au serment d'Hippocrate si les médecins aident les patients au suicide	65 %	72 %
Personne ne peut dire exactement quand l'état d'un patient est si désespéré qu'il justifie un suicide médicalement assisté	48 %	65 %
Il est certainement interdit d'aider à faire un suicide médicalement assisté pour des raisons religieuses	44 %	43 %

Arguments pour	Tous les médecins	Médecins de soins palliatifs
La détermination du moment de sa mort appartient au droit à l'autonomie du patient	64 %	35 %
Un médecin est particulièrement qualifié pour aider un patient au suicide, parce qu'il sait comment on doit bien doser les médicaments	58 %	35 %
Le suicide médicalement assisté empêche qu'un patient doive souffrir inutilement et longtemps	54 %	8 %

⇒● **Une conviction largement partagée-le développement de la médecine palliative réduirait la demande d'euthanasie**

	Avec un développement de la médecine palliative il y aurait moins de patients qui demanderaient une euthanasie active
Tous les médecins	79 %
Médecins libéraux	80 %
Médecins hospitaliers	79 %
Médecins sollicités pour une aide au suicide	75 %
Médecins non sollicités pour une aide au suicide	81 %
Médecins en faveur d'une aide médicalisée au suicide	77 %
Médecins contre une aide médicalisée au suicide	80 %

⇒● **Les capacités de la médecine palliative sont insuffisantes**

Question :_diriez-vous que les capacités existantes de la médecine palliative en Allemagne sont suffisantes ou diriez-vous le contraire ?

Insuffisantes : 73 %

Suffisantes : 17 %

Indécis : 10 %